

VOL. XXVII - No 2

Montréal, 19 janvier 1951

Asbestos renouvellerait son contrat?

La durée des conventions

"D'après les journaux de fin de semaine, le premier ministre de la Province, l'hon. Maurice Duplessis, a révélé, à sa conférence de presse hebdomadaire, que le gouvernement projetait, d'une part de prolonger la durée des conventions collectives de travail, et, d'autre part de soustraire, hors de tout doute, la Commission de Relations ouvrières à la surveillance de la Cour supérieure, et de la mettre à l'abri des brefs de prérogatives (brefs de prohibition, certiorari, injonction, etc).

"La déclaration du premier ministre n'est pas très explicite, mais il n'y a pas d'objection de principe à faire valoir contre ses deux projets. En effet, rien ne s'oppose, en principe, à la signature de conventions collectives de plus d'une année, si les parties y consentent, et rien ne s'oppose à la réduction de certains délais, permettant ainsi à la Commission de Relations ouvrières de procéder d'une manière plus expéditive.

"Comme pour la future Régie provinciale des loyers, il faudra attendre le texte des projets de lois pour faire une discussion élaborée.

"La déclaration du premier ministre suggère, cependant, quelques observations générales immédiates.

"Le Conseil Supérieur du Travail a soumis au premier ministre de la province, en octobre dernier, un mémoire sur les relations de travail. Les deux sujets mentionnés, en fin de semaine, par le premier ministre, y sont traités.

"La C.T.C.C. ne veut pas insinuer que le gouvernement songe à ne pas donner suite aux suggestions unanimes du Conseil Supérieur du Travail, mais l'on admettra que la déclaration fragmentaire du premier ministre jette un doute dans les esprits. Les travailleurs apprécieraient sûrement que l'on dissipe ce doute par une déclaration officielle.

"Quant à la durée des conventions collectives, si elle est prolongée pour une période raisonnable, mais exclusivement sur accord des parties, et pourvu que les conseils d'arbitrage restent liés à la règle d'une année, ce serait un progrès sensible sur la situation actuelle.

"La protection nouvelle que l'on projette d'accorder à la Commission de Relations ouvrières peut être acceptable, si l'on veut bien préciser la juridiction de cette Commission. Par exemple, la Commission ne devrait pas pouvoir enlever un certificat de reconnaissance à l'occasion d'une grève. La règle devrait être simplement qu'un syndicat est accrédité, sur le plan de l'entreprise, lorsqu'il représente la majorité des salariés inclus dans une unité de négociations appropriée et que son mandat ne cesse que lorsque, durant la période où la question peut être soulevée, il ne représente plus la majorité. La juridiction de la Commission doit être d'autant plus précise que la formule actuelle des commissaires permanents est une forla formule actuelle des commissaires permanents est une for-mule que les travailleurs considérent à l'essai. Un jugement sur cette expérience pourra être porté avec d'autant plus de sûreté que les limites de la juridiction de la Commission seront

"La C.T.C.C. fera diligence pour faire connaître son point de vue en détail lorsque les projets de lois annoncés seront déposés en Chambre."

GERARD PICARD, président général C.T.C.C.

15 janvier 1951

Salaires des fonctionnaires provinciaux

La question des salaires des employés du Gouvernement pro-vincial a fait l'objet d'une discussion générale, au Conseil central des Syndicats catholiques de Québec, parce qu'il s'agit d'une question locale et d'un problème vital, non seulement pour ceux

basse moyenne de salaires cons-titue un exemple auquel recourent les employeurs et nuit aux efforts destinés à obtenir une juste rémunération du travail.

Une lettre fut adressée à l'hopour ceux qui négocient des con-fonctionnaires provinciaux en réa-

Intervention heureuse de M. Antonio Barrette. Lettres de MM. Brown et Lindell.

Les obstacles qui empêchaient jusqu'ici le renouvellement du contrat des mineurs d'Asbestos semblent maintenant écartés.

On sait que le syndicat s'était entendu avec la compagnie Johns Manville sur toutes les questions de travail et de salaire. Mais il restait un problème majeur : celui d'un grand nombre d'ouvriers qui, depuis la grève, n'ont pas retrouvé d'emploi ou seulement des fonctions inférieures à celles qu'ils occupaient auparavant.

INTERVENTION

Or la compagnie refusait de conclure une entente à ce sujet jusqu'à l'intervention du ministre du Travail, M. Antonio Barrette. Le 5 janvier. celui-ci faisait une proposition à la Johns Manville, lui demandant d'admettre le principe de la non-discrimination et proposant un moyen d'entente que la compagnie vient d'accepter.

Les négociateurs ont en effet reçu hier le télégramme suivant de M. Barrette (dont nous traduisons les passages anglais) :

M. Jean Marchand, Québec. Je reçois aujourd'hui des réponses de MM. Lewis Brown et Carl Lindell aux lettres dont vous avex reçu copies. J'extrais de la lettre de M. Lindell les passages suivants : 'Nous avons toute raison de croire que la majorité des cas en suspens, sinon tous, peuvent être réglés d'ici trois mois. S'ils ne le sont pas, nous acceptons volontiers de les soumettre à M. Noël Bérubé, votre conciliateur, pour en arriver alors à une décision fiqui sont mal payés, mais aussi demandant d'améliorer le sort des acceptons avec plaisir votre Duplessis, lui nale" et plus loin "nous ventions de travail dans le com-merce ou l'industrie, car une aussi actuel de la vie. salaires au coût nières traces de la grève qui nières traces de la grève qui

subsistent entre le syndicat | CONFIANCE et la compagnie et de chasser le dernier nuage qui reste dans le ciel d'Asbestos". Ces deux passages de la lettre de M. Lindell sont concluants. Dès mon retour à Québec, je vous transmettrai copies de ces lettres. Je présume que rien ne vous empêchera dans l'intervalle de signer votre contrat. Copies sont adressées aux membres de la délégation.

Antonio Barrette, ministre du Travail.

Interrogés par téléphone, les officiers de la Fédération de l'amiante se sont montrés confiants que la solution proposée réglera tous les cas. Ils espèrent que la compagnie acceptera de s'engager par entente formelle aux conditions indiquées dans le télégramme, ce qui permettrait une signature immédiate du contrat.

Augmentation de \$250. par année aux employés de Rivière-du-Loup

M. René Bélanger, président de la Fédération des Fonctionnaires municipaux du Québec, a fait part à l'assemblée du Conseil central des Syndicats catholiques de Québec, de la signature prochaine d'une convention collective entre la ville de Rivière-du-Loup et ses employés.

Insistant sur l'atmosphère de cordialité qui régnait à la séance de négociations à laquelle il a participé, lundi soir, avec les représentants du conseil de ville, y compris S. H. le maire et le Dr Antonio Paradis, M. Bélanger a indiqué les principales clauses du nouveau

Augmentation de \$250. par année à chaque employé, plus un rajustement de 40 cents avec chaque point d'augmentation de l'indice du coût de la vie, à partir de 171, ainsi que six jours chômés et payés et 12 jours cumulatifs de congé de maladie. La nouvelle convention sera présentée pour ratification, lors de la prochaine assemblée du conseil. M. Roméo Gagné, député provincial du comté et échevin de Rivière-du-Loup, assistait aux négociations.

Un Comité de Propagande sur le contrôle des prix

Le Conseil central des Syndicats catholiques de Ouébec a formé à son assemblée de mardi dernier, un comité de propagande en faveur du contrôle des prix, sous l'égide de la C.T.C.C., en vue d'alerter l'opinion publique sur la nécessité du contrôle des prix, dans une période d'urgence, et de saisir les députés fédéraux de la question. Ce travail de propagande se fera d'ici la fin de janvier, sous la responsabilité de MM. Fernand Jolicoeur, Alphonse Proulx, Wilfrid Brousseau, Lucien Dorion et Maurice Dussault.

LA MEME LIBERTE POUR TOUT LE MONDE?









Qu'on soit avocat, médecin ou entrepreneur plombier, on est fort bien reçu à Québec quand on demande l'atelier fermé... Mais si les ouvriers demandent la même chose, ou même seulement la formule Rand, les ministres (le premier surtout) trouvent que les ouvriers menacent la liberté.

Quelle régie?

Tous les locataires de la province ont accueilli favorablement la nouvelle que le gouvernement provincial prendrait à son compte la régie des loyers si le gouvernement fédéral l'abandonnait au mois d'avril.

La déclaration de M. Duplessis à ce sujet soulage la population d'une inquiétude grave et qui n'était pas sans motif. Tout le monde sait, en effet, que nos deux gouverne-ments aiment se renvoyer la balle quand il s'agit de mesures difficiles à appliquer. On craignait que MM. Duplessis et Saint-Laurent escamotent sous une belle "discussion constitution-nelle", ce problème extremement concret pour toutes les petites gens.

Nous constatons donc avec plaisir qu'ils ne l'ont pas fait et nous leur en sommes reconnaissants.

Cependant, il faut bien dire aussi que nous n'avons pas perdu pour cela toutes nos inquiétudes. Car si nous sommes désormais certains d'avoir une régie, nous ne savons pas encore quelle régie nous aurons. Et les quelques rares signes nous en avons à date n'annoncent pas grand'chose. Il y a la déclaration de M. Duplessis, à l'effet que sa régie va "corriger les injustices". Mais, interrogé sur la nature de ces injustices, le premier ministre n'a mentionné que celle des locataires "qui payent 30 piastres et louent des chambres pour 70 piastres". S'occupera-t-il aussi des locataires de maisons neuves à qui l'on demande des loyers déraisonnables? Cela

L'autre signe, c'est la déclaration des propriétaires de Montréal. Ceux-ci protestent contre toute régie, en refusant même l'idée et se préparent de toute évidence à une lutte furieuse contre tout contrôle efficace. Réussiront-ils? Leur influence ne risque-t-elle pas d'être plus forte sur le gouvernement provincial qu'elle ne l'a jamais été sur le gouvernement fédéral? Cela aussi reste à voir.

De toute façon, les locataires doivent garder l'oeil ouvert. Ils savent ce qu'ils veulent et doivent prendre les moyens

Ce qu'ils veulent, ce n'est pas d'être logés pour rien, mais qu'on garde les prix du logement à un niveau raisonnable. Ce qu'ils veulent, c'est que tous disposent d'un recours devant la régie et qu'on ne livre personne à l'arbitraire des propriétaires.

GERARD PELLETIER.

Le problème ouvrier

CA SE TIENT ...! ET C'EST CLAIR...

"Oui, ça se tient... !!" Quoi ? La doctrine sociale de l'Eglise ! Depuis un certain temps, disons depuis vingt-cinq ans, beaucoup de gens parlent de la dotcrine sociale de l'Eglise. Les uns sont favorables, les autres ne la connaissent pas, d'autres enfin disent que la doctrine sociale de l'Eglise c'est tout un mélange à n'y rien comprendre.

Eh | bien non ! La doctrine sociale de l'Eglise forme un ensemble de vérités qui se tiennent et d'où l'on peut saisir très clairement la conduite à suivre dans toute l'organisation sociale.

Il est vrai qu'il n'existe pas de code officiel ou de manuel qui nous exprimerait, chapitre par chapitre, ou livre par livre, tout ce que nous enseigne la doctrine sociale de l'Eglise. Elle n'est pas condensée nulle part. Cependant, nous savons qu'elle existe et qu'elle se découvre pour celui qui veut y mettre un peu de bonne volonté.

Où trouverons-nous alors l'exposé de cette doctrine ? Elle nous vient de quatre sources différentes :

- a) "Les livres saints", surtout les Evangiles et les épîtres de saint Paul nous indiquent dans plusieurs endroits quel est le sens de la doctrine sociale de l'Eglise qui se base sur la justice et la charité.
- b) La doctrine traditionnelle de l'Eglise nous donne les décisions im portantes sur plusieurs aspects, comme la solution du fameux problème de l'esclavage, la question de propriété, l'usure, etc.
- e) "La pratique de l'Eglise" nous indique à sa façon comment doit s'orienter la doctrine de l'Eglise. Vous vous rappelez ces ordres religieux du moyen âge qui ont donné un essor considérable à l'agriculture, aux oeuvres d'entr'aide comme les oeuvres des prisonniers, les oeuvres de charité, etc. Vous vous rappelez aussi peut-être, saint Vincent de Paul et ses pauvres, Dom Bosco et ses gamins.
- "Les écrits des Papes". Les cinq derniers papes, Léon XIII, Benoît XV. Pie X. Pie XI et Pie XII nous ont laissé beaucoup d'écrits sur la question sociale; des encycliques, des lettres, des allocutions ou des sermons. Ils ont fait des discours et donné aussi pour ce qui est de Pie XI et Pie XII, des messages radiophoniques très signifi-catifs. Depuis 50 ans en effet, sur 250 encycliques, c'est-à-dire des lettres qui s'adressent à tout le monde pour toute l'Eglise, 220 ont eu pour objet spécial la doctrine sociale de l'Eglise. Pie XII, surtout, a actuellement plus de 1,000 discours, appliquant dans des cas très particuliers cette doctrine sociale de l'Eglise.

Oui, cette doctrine, elle se tient ! Elle forme un tout. Elle forme un ensemble très précis. Elle "est claire dans tous ses aspects; elle est obligatoire; nul ne peut s'en écarter sans danger pour la foi fordre moral". Elle répond aux nécessités d'aujourd'hui.

Cependant, pour que cette doctrine, si claire et d'un ensemble si parfait, puisse produire ses fruits, il faut la connaître.

Continuez à lire ces articles, au fur et à mesure vous serez pris vous-mêmes et vous deviendrez le témoignage vivant de

LA DOCTRINE SOCIALE DE L'EGLISE

N.B. - Relisez le No 3 de la lettre pastorale de NN. SS. les Evêques, vous trouverez là la pensée qui vient de vous être expliquée.

DANS LE MOUVEMENT

Fédération du bâtiment

Samedi dernier avait lieu une més, un dans la construction, à réunion au bureau fédéral de la Saint-Félicien, et un pour les Fédération nationale des Métiers plombiers, à Chicoutimi. du Bâtiment, sous la présidence Il nous rapporte aussi que des lu confrère Osias Filion. Plusieurs améliorations syndicales ont eu délégués de différentes régions lieu au syndicat de la construction étaient présents, Québec, Montde Chicoutimi et que plusieurs réal, Lac Saint-Jean, Sorel, Saint-nouveaux membres joignent les

me avec offrande de messe, pour constructions sont en voie. le repos de l'âme du père de l'a-gent d'affaires Aldéric Gosselin. On décida aussi de l'endroit du vail, est aussi venu nous rendre

bec, et on garde pour l'année pro- nos syndicats notre journal synd

Le confrère Alfred Maheux, or pour le propager le plus possible ganisateur, donne ensuite son rap- Il fut aussi annoncé que M port d'activités concernant Sher- Jean-Baptiste Délisle, secrétaire brooke et Saint-Jean (apparaissant de la Fédération, se rendrait sous dans une autre colonne) et il annonce aussi qu'un syndicat s'orvement canadien au Bureau In ganise dans les différents centres ternational du Travail. suivants: Buckingham (Gatineau), dans la construction, Saint-Eusta-ration, M. l'abbé Ovila Bélanger

Côte Nord, aux Sept Iles, et que possible d'avoir à recourir deux autres syndicats se sont for- l'Etat.

Jean, et autres.

Dès l'ouverture du bureau, il de même pour le syndicat de St-fut décidé d'expédier un télégram- Joseph d'Alma, où de nouvelles

prochain congrès de la Fédéra-visite, pour élaborer un peu sur tion, trois centres avaient invité les buts du journal et sa nécesles congressistes, Saint-Jean, So sité, en nous laissant sous l'im el et Québec.

On accepte de se rendre à Quépour tous de faire lire dans tous chaine, un des deux endroits pré-cités. cal. Tous les délégués sont bien décidés de faire tout leur possible

che (les Deux-Montagnes), construction, Québec, chez les plombiers.

ration, M. l'abbe O'lla fin, en disant que s'il le peut, il ira visiter tous les centres. Il a souligné la tous les centres. Il a souligné la propagande du Dans Sainte-Thérèse, on procède actuellement à la formation d'un Conseil de Métiers.

tous les centres. Il a soungle la nécessité de la propagande du journal Le Travail dans tous les milieux, et a demandé qu'on en-Le confrère Wallace Provost, courage les jeunes. En terminant, organisateur dans la région du Lac il a demandé que l'on tâche de Saint-Jean, rapporte aussi qu'un s'entendre entre patrons et ou-syndicat est en formation sur la vriers, afin d'éviter autant que

NOUVEAU DECRET dans les Cantons de l'Est

communique qu'une entente entre temps et demi. les patrons et ouvriers de la construction des Cantons de l'Est vient d'avoir lieu.

En effet, le nouveau décret couvrant les ouvriers des métiers de la construction dans les Cantons de l'Est, Sherbrooke et environs, indiquera une augmentation de à Montréal

Quant aux électriciens qui au-ront à travailler les dimanches et les jours chômés ils seront retri-de Granby.

Le confrère Alfred Maheux nous bués à temps double, au lieu du

pour le journalier passe à 90 cts 'heure, le plus haut salaire payé à date, pour les journaliers de la construction dans la province. Il a fallu recourir toutefois aux construction dans les Cantons offices du Service de conciliation qui était représenté par M. Roger.

Les négociateurs de ce décret 10 cents. De plus, la semaine régulière de travail sera aussi réduite de 48 à 44 heures, et une se- dent du syndicat de Sherbrooke, duite de 48 à 44 heures, et une se-maine de vacances payée, comme L. Dumas, agent d'affaires, R. Faucher, de Cowansville, G. Chevalier, de Farnham, M. Savard, de

CHEZ LES CHARPENTIERS-MENUISIERS

HISTOIRE EDIFIANTE

appartiennent à un syndicat affillé à la Fédération nationale du Vêtement, il y avait des griefs à régler. Ces griefs portaient sur une diminution de salaires (en termes patronaux : un ra-

lustement dans les tâches I).

Le Comité de griefs fonctionne. On ne s'entend pas. On fait appel à la Conciliation. Quelques séances ont lieu. Le patron Invite entre-temps les négociateurs à cesser la conciliation "afin de s'entendre, entre nous autres". Un peu soupconneux, non sans raison, les négociateurs n'interrompent pas la conciliation mais se contentent de suspendre les séances.

On se rencontre. C'est le temps de l'inventaire et les personnes intéressées directement ne sont pas sur les lieux; on doit remettre à plus tard la prochaine rencontre. Bons princes, les négociateurs acceptent, faisant confiance à la bonne foi

Or, il arriva que pendant- ce temps, par l'entremise de la contremaîtresse, toutes les personnes intéressées furent rencontrées personnellement et "convaincues" que les changements dans les taux s'impossient, que le patron les exigeait, qu'elles feraient ainsi plus d'argent, enfin qu'elles devaient accepter, sinon... Alors les jeunes filles acceptent de signer une formule, une acceptation de compromis. Tout ceci, évidemment, s'accomplit à l'insu des négociateurs syndicaux.

Mais la situation change lorsque le syndicat entend parler de "l'entente", qui n'est ni plus ni moins qu'un bris de contrat et qui va certainement reprendre le chemin de la conciliation avec son aboutissement normal. Il découle donc que les "ententes directes" risquent la

plupart du temps de ne rien régler. Vieille méthode que les patrons connaissent bien; mais ils devraient savoir aussi qu'avec un syndicat dans l'usine, ça ne

le droit des travailleurs des métiers de la construction à des vacances payées, le gouvernement a établi un système de livrets de vacances où les employeurs sont obligés par la loi de fixer des timbres qu'ils peuvent se procurer aux bureaux de la commission du salaire minimum, à Québec.

peut plus se passer comme ca.

En général, les patrons s'acquittent avec bonne grâce de cette obligation. Il reste cependant que certains employeurs négligent de tenir les livrets et de coller les timbres en prétendant que les commandes de timbres qu'ils font à la commission ne sont pas rem-plies avant un délai de deux, trois ou quatre semaines.

Afin de tirer cette affaire au clair, le comité conjoint de la construction de Montréal chargeait récemment cinq de ses membres d'aller à Québec et de faire enquête sur e système actuel. La délégation comprenait deux représentants patronaux, MM. Foy Foss et Howard Simkins, deux repré-sentants ouvriers, M. L.-P. Francoeur de la fraternité internatio-

(AFL-CMTC) et M. Ald. Gosselin des Syndicats nationaux (CTCC).

A leur retour dans la métropole, ces messieurs ont déclaré que les accusations portées contre la commission du salaire minimum sont absolument sans fondement, puisque toutes les commandes qui parviennent à Québec le matin sont remplies dans la même jour-

Les métiers de la construction sont durement touchés cette se-maine. En effet, M. Napoléon Gosselin, de Disraéli, père de M. Al-déric Gosselin, président du Conseil des métiers et agent d'affaires des Charpentiers-Menuisiers de Montréal, vient de mourir, après une longue maladie.

De plus, Joseph Boucher, viceprésident du Conseil de construction de Montréal, a aussi eu le malheur de perdre son frère Thomas Boucher de Cowansville journal Le Travail offre ses plus sincères condoléances aux familles affligées.

Amendements sanctionnés

Les amendements concernant la zone 2 du district de Hull signés par les deux parties contractantes et présentés au ministère du Travail le 12 novembre 1949, et dont l'avis a parue dans la Gazette Officielle le 6 mai 1950 ont été sanctionnés par le Conseil des ministres le 10 janvier 1951.

amendements présentés des entrepreneurs du même disétudiées à la prochaine réunion du Conseil des Métiers.

\$50,000,000 en pertes de salaires

tisme, organisme national fondé et les maladies rhumatismales. sous les auspices du ministère fédéral de la santé, à poursuivre lent qu'à l'heure actuelle au de se déplacer, etc. Ce programme male. a été tracé sur la recommandation

savants distingués. La Société vise à recueillir au réal.

En conséquence, le comité conjoint demandera à la commission la permission de vendre lui-même des timbres de vacances, et de remplir les commandes n'excédant pas \$25 pour la région de Montréal. Tout employeur qui refuserait de se soumettre à la loi serait référé au comité conjoint, et n'aurait plus aucune excuse pour ne pas s'exécuter. Les récalcitrants auraient 48 heures pour s'exécuter, à défaut de quoi des procédures seraient prises contre

DECES

dans le but du renouvellement du décret 1254 du district de Hull qui expirait le 12 novembre 1950 mars 1951 sont actuellement en négociation entre le Conseil des métiers de la Construction du district de Hull et l'Association trict. Les contre propositions soumises par cette dernière seront

Les sérieux ravages causés par moins \$900,000 dont la moitié en-les maladies rhumatismales au Ca-viron servira à la recherche et le nadan ont amené la Société cana-reste ira aux hôpitaux qui ont des dienne d'Arthrite et de Rhuma- cliniques où sont traitées l'arthrite

un programme de recherches et moins 600,000 Canadiens soient d'éducation dans le domaine des victimes de ces douloureuses mamaladies rhumatismales afin d'en ladies rhumatismales et que cellesdécouvrir la cause ainsi que les ci coûtent annuellement à l'indus moyens de les prévenir. Cette trie canadienne 9,500,000 jours de année, la Division de Québec de travail. Pour leur part, aux oula Société à l'exemple des divi- vriers canadiens seuls, elles coûsions organisées indépendamment tent \$50,000,000 en perte de sa-

dans d'autres provinces, poursui-vra du 1er au 15 février une cam-pagne de souscription en vue de times de la forme la plus grave recueillir les fonds nécessaires aux de l'arthrite — l'arthrite rhuma-fins qu'elle se propose. Celles-ci toïde — subissent les premières comprennent des recherches scien- attaques entre les âges de 20 e tifiques sur les maladies rhuma- 50 ans, soit durant les années le tismales elles-mêmes, l'expérimen-tation et l'emploi de la cortisone un autre fait que 30,000 ouvriers et de l'ACTH et autres drogues canadiens doivent s'absenter cha utiles, la formation de chercheurs que jour de leur travail à cause compétents, l'éducation de méde- de ces douloureuses maladies. Le cins et de chirurgiens spécialisés dans le traitement de maladies rhumatismales, l'établissement et meilleurs intérêts de tous les Cal'expansion de cliniques d'arthrite nadiens et l'aide qu'on lui apporen collaboration avec les hôpitaux tera par une souscription sera une enseignants et les universités de aide pratique puisque chacun de la province, des cliniques mobiles nous est exposé à un moment fin d'apporter à domicile un sou- quelconque de sa vie à subir les des légales. agement aux patients incapables attaques d'une maladie rhumatis-

Durant la campagne les quardu comité médical consultatif de la Division de Québec formé de Médecins, de chirurgiens et de d'Arthrite et de Rhumatisme sont situés à 771 rue Burnside, Mont-

La loi de la convention collective est à l'étude

Après avoir préparé une ébau-che de code provincial du travail, le Conseil supérieur du travail de de 1949, le Conseil supérieur du province de Québec s'est vu travail avait été prié par le gouverconfier le soin d'étudier la Loi nement de Québec de préparer un de la convention collective et de nouveau projet de code du tra-faire ses recommandations au miplie, le Conseil supérieur a fai nistère provincial du travail.

mé un sous-comité qui a pour mission d'exécuter ce travail et de sion d'executer ce travail et de préparer le rapport qui sera fait à l'hon. Antonio Barrette, minisà l'hon. Antonio Barrette, minis-tre provincial du Travail. Ce souscomité a déjà tenu près de 10 réunions et son travail n'est pas tive prévoit actuellement que touencore terminé.

La Commission permanente du rapport au ministre du travail. La conseil supérieur du travail a for-Présentement, les études se rap suivent à huis clos. La loi de la convention collec-

te entente intervenue entre un employeur ou un groupe d'em-Le sous-comité en question est ployeurs et un groupe d'ouvriers peut être rendue obligatoire dans Baker et C.-N. Moisan, représentoute l'industrie intéressée, dans tants patronaux; Gérard Picard et toute la province ou dans une ré-Marcel Francq, représentants ou- gion déterminée. Le gouverne riers; Léonce Girard, sociologue, ment peut lui-même en décider et Me Marcel Giroux, aviseur technique.

ainsi ou les parties intéressées peuvent lui en faire la demande.

Bureau de la Fédération du bas

vier dernier, la Fédération natio- existe dans d'autres fédérations, nale des employés du Bas Façon- sous la formule de syndicats par né et Circulaire, tenait une réu- section ou locaux. Toutefois ces

qui furent débattues, pendant ces à la discrétion des membres de

le bureau fédéral a autorisé la bon train, pour 1951.

A Sherbrooke, les 13 et 14 jan- formation de syndicats, comme ca

sentants des centres comme Rich- 1951, l'éducation dans le mouvemond, Sherbrooke, Plessisville, ment, il fut décidé de tenir pro-Drummondville, Saint-Hyacinthe, chainement une réunion du bureau d'Iberville, Québec, Montréal, Ni- sivement à l'étude des problèmes olet et Sorel. syndicaux. L'endroit, la date et le Voici les principales résolutions choix des conférenciers a été laissé

a) un assessement de 5 cents d) Il y a eu formation d'un copar membre par mois et ce en wertu de la constitution qui le présentation syndicale sur les

Le Travail présente : Me THEODORE LESPERANCE

Directeur du Service juridique de la C.T.C.C.



Après de brillantes études secon- 1944. daires au Séminaire de cette ville,

M. field en janvier 1910.

Lespérance est né à Valley-

Valleyfield, où il resta deux ans. ne l'effraient pas. Mais en 1938, Me Lespérance ren-

C'est en 1944 que Me Lespérance se rapprocha du mouvement syn-dical, auquel toutefois il s'intéressait depuis très longtemps, ayant suivi attentivement toutes les luttes ouvrières du pays. Cette année-là, cependant, il devait être mêlé intimement à un important conflit ouvrier en présidant le tribunal d'arbitrage formé pour connaître du différend entre la Cité de Montréal et les fonctionnaires municipaux de cette ville.

Et depuis, Me Lespérance a été mêlé à une quarantaine d'arbitrages, en qualité d'arbitre ou de procureur des syndicats. Il a ainsi concouru au règlement de multiples conflits dans le textile, l'aluminium, l'amiante, le vêtement, le meuble, etc. Il compte désormais parmi les experts de la question ouvrière et peu d'avocats peuvent se vanter d'en connaître aussi bien que lui l'aspect juridique.

En 1946, la C.T.C.C. lui confiait la direction de son service juridique. Me Lespérance est marié, père d'une fillette qui porte le nom de Louise. Il est membre du Conseil de l'Instruction publique depuis

il entreprenait à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal ses étu-des légales.

Tous ceux qui le connaissent vantent chez Me Lespérance une culture très étendue et un esprit de travail formidable, doublés Admis au Barreau en 1936, il d'une habileté remarquable pour aborda aussitôt la pratique de sa les délibérations. Les journées de profession dans sa ville natale, douze ou quinze heures de travail

trait dans la métropole qu'il n'a ja-mais quittée depuis. Il s'associait de s'être gagné l'estime d'un tel à la firme Pager, Lespérance et ami, dont le dévouement est un Dansereau, dont il fait encore par- actif considérable pour le mouvement syndical.

Le problème ouvrier

LE TRAVAIL INDUSTRIEL N'EST PAS IMMORAL

Le travail industriel moderne, caractérisé par la concentration technique et financière, présente de sérieux inconvénients pour la classe ouvrière, c'est évident, mais il est important de noter qu'il n'est pas intrinsèquement mauvais, qu'il offre de sérieux avantages pour toute la population et qu'il appartient aux hommes de l'organiser de façon à ce qu'il n'arrive pas à l'encontre des véritables fins de la vie

Devant le progrès technique moderne et surtout en face des difficultés réelles qu'il présente pour la classe ouvrière, celle-ci est portée à maudire les résultats du machinisme, à le considérer comme une oeuvre du diable. Non pas; le travail industriel moderne n'a rien d'immoral en soi; tout au contraire il est en plein accord avec les vues de la providence. Le Créateur d'une part a caché dans la nature une infinité de ressources et, d'autre part, a fait l'homme à son image, lui a donné une intelligence, une capacité d'invention presque illimitée. Le travail industriel est la résultante de ces deux forces, ressources de la nature et génie inventif de l'homme. Il est clair que considéré sous cet angle, le progrès moderne n'a rien de mauvais en lui-même.

Toutefois, on ne peut nier l'évidence. L'organisation concrète nion de son bureau fédéral sous nouveaux syndicats devront faire du régime industriel moderne présente de sérieux inconvénients parla présidence de M. Lucien Beau- approuver, à l'avance, leur consti-Plusieurs délégués de différents c) Pour se conformer à un dé- ni au progrès, mais uniquement aux hommes qui ont la responsabilité centres s'étaient fait un devoir d'y sir du congrès de la C.T.C.C. qui de l'organisation pratique de la vie économique. Tous ceux qui partiassister. On remarquait des repréétait de pousser pendant l'année cipent d'une façon quelconque à cette responsabilité ne doivent jamais perdre de vue cette vérité fondamentale : "Le travail industriel consiste à mettre à la portée de toutes les ressources de la nature et les résultats Farnham. Saint-Jean fédéral qui serait consacré exclu- de la recherche scientifique". Le malheur est qu'on est encore imprégné d'une conception individualiste de la vie économique, qu'on oublie le caractère social de propriété. Le résultat fatal, dans beaucoup de cas, l'immense progrès industriel ne sera que des fins individuelles; il contribue à renforcer la position d'une oligarchie financière et indus-

permet, pour un cas spécifique et spécial. Cet assessement additionnel portera le per capita à 35 cts d'ici le congrès, qui sera appelé à Tous les délégués sont partis atification;
b) pour accélérer l'organisation, dés que l'organisation va aller nous sommes sûrs que les désavantages du travail industriel peuvent être éliminés et les avantages décuplés



EAAAI

SHAWINIGAN

Négociations directes

Des négociations directes se poursuivent entre le Syndicat des Employés de Northern Veneer & Plywood et la Compagnie. Il n'y a eu qu'une seule séance de négociations le 3 janvier dernier; ceci est le premier contrat entre la compagnie et les employés au nombre de 100.

Le syndicat a soumis un projet incluant: a) le maintien d'affiliation avec retenue irrévocable à la source; b) une semaine de travail de 48 heures; c) droit d'ancienneté à compter de 30 jours de convice prévelent dans les cas de service, prévalant dans les cas de promotion, transfert ou mise à pied; d) respect du dimanche et de 6 fêtes dont 2 payées; e) une semaine de vacances à tous les employés; f) procédure de griefs avec décision arbitrale obligatoire; g) une augmentation générale de 20 cents l'heure.

de 20 cents l'heure.

MM. P. Hudon, président du
syndicat; M. Duchesneau, secrétaire; E. Demers, trésorier; J.-R.
Ouellet, agent d'affaires du Conseil Central, sont les agents
négociateurs syndicaux. M. A.
Isaïon, gérant de l'usine et Me
Wilfrid Desjardins, procureur de
la compagnie représentent la partie patronale. tie patronale.

Négociations prochaines

Deux autres usines entameront des négociations sous peu, pour renouveler leurs conventions col-lectives. Ce sont: Shawinigan Che-micals Ltd et Canadian Resins & Chemicals Ltd.

DRUMMONDVILLE

Contrat signé

L'Association des Employés de Eastern Drummondville et la Compagnie Eastern Paper Box en sont venus à une entente après deux séances de conciliation. Les 28 employés concernés ont obtenu: a) une augmentation de salaire de 8 cents l'heure; b) un plan d'assu-rance-groupe dont les % des frais seront payés par la compa-

gnie.

M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil Central a négocié pour le syndicat. Tandis que M. Léo Surprenant, propriétaire et président et Mme Surprenant représentaient la partie patronale.

Autre signature de contrat

L'Association des Employés de Crayon groupant 75 ouvriers et la Eagle Pencil de Drummondville viennent de conclure une entente après 3 séances de négociations directes.

Les employés obtiennent une augmentation de 8 cents l'heure pour les ouvriers payés à l'heure et une augmentation de \$5 dollars par semaine pour les employés payés à la semaine.

MM. Clément Bernier, président du syndicat; Robert Fafard, vice-président; Mlle Eveline Dionne, se-crétaire et M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil Central, ont négocié pour la partie syndi-cale. MM. Paul Normandeau, as-sistant-gérant et Georges Brosseau,

TROIS-RIVIERES

Fusion dans le gant

dans l'industrie du gant aux Trois-Rivières. Dernièrement, après l'intervention de la Fédération dont le président est Roland Thi-bodeau, et celle du confrère René Rocque, de la C.T.C.C., la fusion s'est faite, pour le bénéfice de tous les intéressés.

Depuis plusieurs années, deux se sont réunis pour ne former groupements distincts existaient qu'une seule association qui pordans l'industrie du gant aux Troistera le nom de Syndicat des gan-

tiers et gantières des Trois-Rivières et district Inc.

Pour ratifier l'entente, on procéda aux élections qui donnèrent comme résultat: Mile Laure Lanes'est faite, pour le bénéfice de tous les intéressés.
En effet, l'Association des gantiers des Trois-Rivières et le Syndicat des gantiers et gantières des Trois-Rivières et district, qui groupaient l'un les employées féminins et l'autre les employés masculins comme resultat: Mile Laure Laneville, présidente, M. Roger Martin, vice-présidente, M. Wilfrid Loranger, sec., Mile Pauline Cousin, ass.-sec., M. Roland Bellemare, trés., Mile A. Montplaisir, ass.-trés. M. J. Livernoche, sentinelle, M. Léon Pothier, dir., et Mile Laurette Montplaisir, dir.

Un peu de logique

ques employeurs payaient une prime, un certain pourcentage d'environ 10p.c. à certaines catégories d'employés. Ils pouvaient se permettre ça, les salaires étaient tellement bas.

Dans l'industrie de la ganterie de la province de Québec, existe un décret et très peu de contrats particuliers. Mais ça va changer, les demandes de certificats et les certificats s'accumulent.

Sous l'empire du décret, quelques employeurs payaient une prime un certain pourcentage d'en-

Comme comble de logique, on ries d'employés. Ils pouvaient se permettre ça, les salaires étaient tellement bas.

Comme les négociations viennent de commencer et que les parons, 5 p.c. Etrange manière de compenser la hausse du coût de la vie.

HULL

Conciliation

Après deux séances de négociations directes tenues au magasin Moncion, l'Association des Employés de Magasins du district de Hull groupant quelque 35 employés en est rendue à la conciliation avec le magasin à rayon Thomas Moncion.

Les agents négociateurs pour la partie syndicale sont: MM. Ray-mond Couture, organisateur de la mond Couture, organisateur de la C.T.C.C.; André-Jean Legris, président; Fernand Philion, agent d'affaires. Tandis que la partie patronale est représentée par MM. Moncion, propriétaire; et Chartrand, ass. des Marchands détaillants du Canada.

Dans le bois ouvré

Le Syndicat du Bois Ouvré et l'employeur Boucher Frères en sont arrivés à un règlement après trois séances de négociations di-rectes et deux séances de conciliation. Les ouvriers au nombre de 30 ont obtenu une augmentation générale de 5 cents l'heure.

MM. Anatole Lacombe, agent d'affaires de Hull et Benoît Pré-

surintendant représentaient la par-tie patronale.. liateur, représentaient la partie patronale.

Présidence

L'Association des Plombiers Soudeurs et Poseurs d'appareils de chauffage s'est choisi un nou-veau président, en décembre der-nier problement de la company nier, en la personne de M. Ar-thur Chantigny.

Démarches fructueuses

Des démarches entreprises par MM. Fernand Philion, organisateur; Armand Morin, président du Conseil Central, et Raymond Couture, C.T.C.C., en vue d'obtenir que les lendemains de Noël et du 1er de l'An soient chômés et payés, ont eu d'heureux résultats. En effet, M. le maire et MM. les échevins ont approuvé cette façon échevins ont approuvé cette façon de voir. Et c'est ainsi que tous les syndiqués de la Cité ont bénéficié pour la première fois en 1950 de ces nouveaux congés payés.

Nouveau syndicat

L'Association des Contremaîtres et Surintendants du district de Hull, récemment fondée, vient d'élire l'exécutif pour l'année 1951. Les officiers sont: MM. E. La Ma-deleine, président; D. Gagné, viceprésident; A. St-Pierre, secrétaire-archiviste; D. Lacombe, trésorier; A. Denis, sentinelle.

Ce nouveau syndicat a été fondé par M. A. Lacombe, agent d'affaires.

Négociations prochaines

Le Syndicat du Transport urbain de Hull compte maintenant 23 membres de plus à la suite d'une campagne de recrutement conduite par MM. R. Couture, de la C.T. C.C., et F. Philion, du Conseil Central. Il faut noter que la Compagnie du Transport urbain de Hull ne compte que 110 employés.

Les négociations en vue de la signature du prochain contrat de travail doivent commencer à la fin de ce mois.

SAINT-JEAN

Le Syndicat catholique du Bas façonné de Saint-Jean tenait ré-cemment ses élections pour l'an-

Les nouveaux officiers élus sont: MM. Maurice Bernier, président; Joseph Lachance, vice-président; Mile Juliette Choquet-te, secrétaire-archiviste et M

Coin du Publiciste

Tout groupement qui se respecte un peu possède son mé-dium d'informations. Chaque groupe particulier fournit à ses membres, par l'entremise d'un organe hebdomadaire ou mensuel, les informations nécessaires à l'avancement de ces

Quel parti politique n'a pas sa presse? Sans cela, com-prendrait-on clairement la valeur réelle ou l'incompétence véritable de nos représentants politiques?

Les mouvements d'action n'ont-ils pas tous des brochures, un journal, une revue ? Et cela est nécessaire pour donner à leurs membres des idées précises sur le mouvement, une ligne de conduite générale, etc.

Où les patrons prennent-ils leur sources d'informations? Dans toutes les revues auxquelles ils s'abonnent. Et un patron qui veut suivre son affaire sous différents angles, reçoit régulièrement une quantité de revues, de périodiques sur les divers sujets qui touchent son industrie.

ET LES OUVRIERS ?

De quelle façon la classe ouvrière prend-elle conscience de sa force? Certainement pas par les revues patronales. Certainement pas par les journaux rouges ou bleus ou autres. Certainement pas par les périodiques capitalistes. Non. La seule source d'information digne de confiance, c'est le journal ouvrier, un journal écrit pour elle, et qui la renseigne spécialement sur ce qui se passe dans le monde ouvrier.

Le journal hebdomadaire aide l'ouvrier à réfléchir à penser, à s'instruire. Grâce au journal, il se sent moins seul. Il sait où il va. Il sait ce qu'il veut. Les succès de ses confrères ouvriers deviennent les siens.

Tous nos lecteurs sont donc intéressés à ce que le journal se répande partout, Sont-ils tous prêts à nous aider? à faire

Roger McGINNIS, publiciste.

YOUS MEN DIREZ TANT

"Notre Temps" et les unions

Dans un article sur le coût de la vie, M. Léopold Richer écrit des choses qui sonnent curieusement à nos oreilles. Nous en reproduisons ici quelques paragraphes dont le lecteur pourra juger:

On sait que les unions ouvrières canadiennes ont constitué un cartel et qu'elles prennent peu à peu d'habitude d'intervenir ensemble dans les affaires d'intérêt public. Elles prétendent représenter 1,000, 000 d'ouvriers, ce qui est une force considérable. Mais bien qu'en l'occurence nous les félicitons de leur intervention, nous ne pouvons pas nous empêcher de constater qu'elles s'engagent et nous engagent tous dans une voie dangereuse.

En effet, il n'appartient pas en propre aux unions ouvrières de poser en défenseurs du consommateur et de la famille auprès des autorités publiques. En ce faisant, elles dépassent leur fins professionnelles. Il ne s'agit plus de revendications des travailleurs en tant que travailleurs (car, à ce compte, on pourrait leur rétorquer avec raison que les ouvriers syndiqués, avec leurs incessantes demandes d'augmentation de salaire, sont responsables, au même titre que les industriels et les commenrçants, de la hausse du coût de la vie), mais en tant que consommateurs. Et les unions ouvrières ne sont pas devenues, que nous sachions, des ligues de consommateurs et des associations

Elles dépassent donc leur rôle. Et cela est périlleux. Parce qu'elles commandent à une partie notable de la masse et qu'elles jouent du nombre avec une singulière efficacité, elles ont tendance à s'immiscer dans des affaires qui ne les concernent pas spécifiquement. Aujourd'hui, c'est le coût de la vie. Demain, ce sera la politique étrangère. Plus tard, ce sera l'éducation... C'est ainsi que le travaillisme est né en Grande-Bretagne. Les unions ouvrières ont fini par y contrôler tout le gouvernement en établissant un socialisme et un étatisme extrêmement déplorables.

Vous avez compris, non? Parce que les ouvriers s'occupent de défendre leurs salaires contre la hausse des prix, voilà M. Richer qui nous met en garde contre la dictature du prolétariat!

Ce serait drôle, rien de plus, si l'on ne relevait pas ici et là quelques expressions qui nous feront douter, à la longue, des sympathies de M. Richer pour le mouvement ouvrier.

On nous félicite, oui, mais tout de suite après, on parle d'unions qui "prétendent représenter un million d'ouvriers" (alors qu'il s'agit d'une statistique gouvernementale), qui "s'engagent dans une voie dangereuse", qui "dépassent leurs fins professionnelles", qui "jouent du nombre avec une singulière efficacité", qui "posent en défenseurs du consommateur" etc.

Bref, M. Richer nous montre le mouvement ouvrier comme un monstre qui fait sonner ses chaînes avant de les rompre et de se jeter à la gorge des honnêtes gens!

Pourtant, la réalité est tellement plus simple! Les ouvriers agissent parce qu'ils souffrent. Et s'ils commandent une grande influence, c'est que les salariés sont nombreux. Et cette influence, de quel droit l'empêcherait-on de s'exercer sur l'éducation, la politique étrangère, en fait sur n'importe quelle décision importante?

Voudrait-on indéfiniment tenir les ouvriers à l'écart de la nation, parce que la "politique ne les regarde pas spécifiquement"?

Non. Nous voulons croire que M. Richer ne pense rien de tout te, secrétaire-archiviste et M. cela. Mais nous croyons aussi que son plaidoyer en faveur d'un front Rénald Martel, secrétaire-trésorier. familial n'avait pas besoin d'arguments aussi douteux.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur GERARD PELLETIER Administrateur: MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR **Publiciste** ROGER McGINNIS

FA. 3694

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal

Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est,



Ministre des Postes, Ottawa. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,